

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Ste-Praxède, tenue le 19 mai 2015 et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

M. Jean-François Roy  
M. Paul Audet  
Mme Lise Gosselin

Mme Manon Roy  
M. Gilles Deshaies

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Daniel Talbot. Madame Josée Vachon, directrice-générale, secrétaire-trésorière est aussi présente.

#### **2015-05-109 Ouverture de la session**

Il est proposé par Mme Manon Roy  
Appuyé par Mme Lise Gosselin  
Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance extraordinaire à 18H30.

Adoptée.

#### **2015-05-110 Adoption de l'ordre du jour du 19 mai 2015**

Il est proposé par M. Jean-François Roy  
Appuyé par Mme Lise Gosselin  
Et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que présenté, savoir:

Ouverture de la session spéciale  
Adoption de l'ordre du jour  
Résolution: Renonciation à l'avis de convocation  
Dossier Denis Olivier  
Dossier Michel L'Heureux  
Dossier embauche d'une aide-administrative  
Offre de P.G. Solutions  
Dossier Ferme Rémavie  
Levée de l'assemblée

Adoptée.

#### **2015-05-111 Renonciation à l'avis de convocation**

Il est proposé par Mme Lise Gosselin  
Appuyé par M. Gilles Deshaies  
et résolu unanimement que les élus confirment renoncer à l'avis de convocation pour la tenue de cette séance extraordinaire. D'ailleurs, tous les élus présents sur le territoire de la Municipalité sont présents.

Adoptée.

#### **2015-05-112 Dossier Denis Olivier**

Attendu la demande de permis de rénovations majeures accordé par l'inspecteur M. Guy Fournier pour la propriété de M. Denis Olivier, située au 4687, Chemin Thibodeau;

Attendu que puisque M. Olivier a conservé deux murs de l'ancien chalet, M. Fournier est d'avis qu'il s'agit encore d'un bâtiment existant;

Attendu que le système d'évacuation des eaux usées doit être refait;

Attendu qu'un système à vidange périodique pourrait être accepté et inscrit dans le rapport du technologue uniquement si le conseil est d'accord pour considérer que les deux murs conservés donne un statut de bâtiment existant;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-François Roy  
Appuyé par M. Paul Audet

et résolu unanimement que le conseil municipal de Ste-Praxède est d'accord avec l'interprétation de l'inspecteur M. Guy Fournier concernant le statut de bâtiment existant et dans ce sens, est d'accord avec le privilège d'installer un système à vidange périodique, le tout selon le rapport d'un technologue accrédité.

Adoptée.

#### **2015-05-113 Mise à jour : certificat de localisation**

Attendu que vu les rénovations majeures entreprises chez M. Denis Olivier il est possible qu'une mise à jour du certificat de localisation soit requise;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-François Roy  
Appuyé par M. Gilles Deshaies

et résolu unanimement de mandater la directrice-générale, à embaucher, si requis un arpenteur-géomètre pour la mise à jour du certificat de localisation de la propriété de M. Denis Olivier, située au 4687, Chemin Thibodeau.

Adoptée.

#### **2015-05-114 Résolution: Permis de démolition: Michel L'Heureux**

Attendu que les élus sont informés qu'une demande de permis de démolition devrait être transmise pour la propriété de M. Michel L'Heureux par l'entremise de son avocate;

En conséquence, il est proposé par M. Gilles Deshaies  
Appuyé par M. Paul Audet

et résolu unanimement que le conseil municipal autorise l'inspecteur à émettre un permis de démolition pour la maison mobile, propriété de M. Michel L'Heureux, et situé au 5699, Chemin Létourneau;

Ce permis de démolition sera valide pour une période d'un an à compte de sa date d'émission. Cependant, un délai d'un (1) mois est consenti afin que le propriétaire effectue les travaux nécessaires pour que cette maison mobile ne soit plus raccordée à l'eau et/ou égout puisque l'émission du permis de démolition annule toutes prétentions quant à un usage résidentiel.

En conséquence, la maison-mobile transformée en chalet suivant le permis numéro 2010-36 émis le 16 août 2010 sera le seul bâtiment principal toléré sur ce terrain, le tout tel que prescrit par les règlements municipaux.

En aucun temps, un autre immeuble ayant une vocation résidentielle ne sera autorisé sur cette propriété.

Adoptée.

#### **2015-05-115 Demande de dérogation mineure: Michel L'Heureux**

Il est proposé par M. Jean-François Roy  
Appuyé par Mme Manon Roy

et résolu unanimement que les élus confirment être informés d'une possibilité de demande de dérogation mineure de la part de Michel L'Heureux, concernant un empiètement dans la bande riveraine.

Adoptée.

#### **2015-05-116 Embauche : adjointe administrative**

Il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par M. Paul Audet

et résolu unanimement d'autoriser le maire et la directrice-générale, suite aux entrevues qu'ils effectueront, d'embaucher une adjointe-administrative, pour un emploi à raison de trois jours semaine, pour du travail d'administration et d'aide en urbanisme. La candidate devra aussi être disponible pour du remplacement en l'absence de la directrice-générale.

La personne choisi sera à l'essai pour une période de trois mois. Si requis, Mme Lisette Lacroix pourra agir comme personne ressource pour la formation de cette nouvelle employée.

Il est convenu que le salaire horaire proposé sera de l'ordre d'un maximum de \$15.00. La directrice-générale sera responsable de déterminer les tâches à effectuer et convenir de l'horaire de la candidate retenue.

Adoptée.

#### **2015-05-117 Offre de P.G. Solutions**

Il est proposé par M. Gilles Deshaies

Appuyé par Mme Lise Gosselin

et résolu unanimement que le conseil est prêt à améliorer le système informatique "Accès-cité finances " afin d'avoir entre autre, un logiciel de paie et télétransmission ainsi qu'un dossier central pour la gestion des permis et des fosses septiques, le tout selon l'offre de service de PG, daté du 13 avril 2015.

Puisque ces améliorations sont de l'ordre d'environ \$11,000.00, la directrice-générale verra à communiquer avec PG pour savoir s'il serait possible de combiner ces achats sur une période de deux ans.

Aussi, il est convenu de demander à PG Solutions le prix pour un nouvel ordinateur , afin que le service d'administration soit en réseau.

Adoptée.

#### **2015-05-118 Retrait de la conseillère Manon Roy**

Il est proposé par Mme Lise Gosselin

Appuyé par M. Paul Audet

et résolu unanimement de confirmer le départ de la séance de la conseillère Manon Roy, à 19H40.

Adoptée.

#### **2015-05-119 Dossier: Ferme Rémavie**

Attendu le mandat confié à Me Odette Gagné, avisant Ferme Rémavie d'enlever les poteaux qui ont été installés sur une portion du Chemin Giroux;

Attendu que dans cette correspondance Me Gagné a indiqué à Ferme Rémavie l'intention de la Municipalité de procéder à une mise en demeure de bornage à défaut, d'enlever les poteaux dans un délai de cinq jours de la réception;

Attendu que le 14 mai dernier, Ferme Rémavie, par l'entremise de son représentant, M. Vital Grimard, informait notre avocate qu'il n'avait pas l'intention d'enlever les piquets;

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet  
Appuyé par Mme Lise Gosselin  
et résolu unanimement de mandater Me Gagné afin qu'elle entreprenne les démarches pour procéder à une mise en demeure de bornage.

Adoptée.

#### **2015-05-120 Levée de l'assemblée**

Il est proposé par Mme Lise Gosselin  
Appuyé par M. Gilles Deshaies  
Et résolu unanimement de lever cette séance régulière à 20:10 heures

Adoptée.

M. Daniel Talbot  
Maire  
Président d'assemblée

Mme Josée Vachon  
Directrice-générale  
Secrétaire-trésorière

*Je, Daniel Talbot, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.*